

ECONOMIE mercredi 16 février 2011

Berne s'adapte aux règles de l'OCDE et soulève la polémique sur le secret bancaire

Yves Petignat, Berne



Eveline Widmer-Schlumpf: «J'espère vraiment que cela ne deviendra pas un nouveau thème de campagne électorale.»

(berne, 15 février 2011 – © Pascal Lauener /Reuters)

Place financière En réponse à des remarques, le Conseil fédéral veut assouplir les conditions d'identification des clients des banques soupçonnés d'évasion fiscale. Le parlement renâcle, craignant «la tactique du salami» contre la sphère privée

L'assouplissement des conditions d'entraide administrative dans la lutte contre la soustraction fiscale est en passe de déclencher une nouvelle polémique politique autour du secret bancaire. En pleine année électorale, la proposition de la ministre des Finances Eveline Widmer-Schlumpf, suivie par le Conseil fédéral, d'accepter d'autres moyens d'identification des clients des banques, comme un numéro de compte, a suscité mardi de vives réactions de l'UDC et du PLR.

La ministre des Finances Eveline Widmer-Schlumpf, suivie par le Conseil fédéral, a réagi aux premières remarques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour adapter les conditions de l'entraide administrative dans la lutte contre la soustraction fiscale. Une adaptation purement technique, selon la ministre, qui ne devrait nullement assouplir le secret bancaire ni autoriser «la pêche aux renseignements».

Jusqu'ici les critères retenus dans la trentaine de conventions de double imposition signées par la Suisse exigeaient le nom et l'adresse du contribuable ainsi que de la banque. Sauf dans la convention passée avec la France dans laquelle le nom de la banque n'est pas indispensable. Ces critères ont été jugés

letemps.ch/.../Berne_sadapte_aux_rè...

trop restrictifs lors de l'examen des conventions par les pairs («peer review») au sein du Forum mondial sur la transparence qui regroupe une centaine de pays.

Eveline Widmer-Schlumpf, qui veut faire de la Suisse une élève modèle de la lutte contre la fraude fiscale, a proposé hier des adaptations.

A l'avenir, d'autres moyens d'identification, notamment par un numéro de compte en banque, devraient également être acceptés. S'agissant des banques, on pourrait admettre d'autres indices probants. Ces modifications seraient contenues dans une «interprétation élargie de la pratique d'assistance administrative» qui accompagnera toutes les conventions signées par la Suisse.

La conseillère fédérale, qui n'exclut pas que la Suisse se retrouve à nouveau sur une liste noire en cas de refus ou de retard, souhaitait que ces adaptations soient avalisées par le parlement lors de la session de mars, en même temps que l'adoption d'une dizaine de nouvelles conventions. Mais la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER), saisie à l'improviste du dossier, a très mal pris la précipitation de la conseillère fédérale, qui donne le sentiment de céder d'emblée à l'OCDE. La CER va prendre son temps et auditionner les secteurs intéressés, en particulier les banques, en mars, pour débattre de la question lors de la session spéciale d'avril.

«Ces conventions sont à peine signées, comment peut-on déjà juger de leurs problèmes d'application?» s'interroge le conseiller national Charles Favre (PLR/VD). Le fait que les mêmes gouvernements qui ont signé les accords avec la Suisse les trouveraient insuffisants aujourd'hui serait problématique.

UDC et PLR craignent surtout «une tactique du salami» qui contraindrait la Suisse à céder pas à pas sur le secret bancaire. Cela dit, irrité par la «dangereuse précipitation» du Conseil fédéral à céder aux pressions de l'OCDE, le président du PLR Fulvio Pelli ne s'oppose pas pour autant à une adaptation des règles d'interprétation. Prudente, l'Association suisse des banquiers (ASB) attend du Conseil fédéral que la pratique administrative continue à mettre l'accent «sur une identification sans nul doute possible» et qui exclue la pêche aux renseignements.

Au siège de l'OCDE, à Paris, le chargé des affaires fiscales, Jeffrey Owens, se veut rassurant. Il s'agit selon lui d'une simple adaptation technique qui ne devrait en rien amorcer la pratique de «fishing expedition» et encore moins déboucher sur l'échange automatique des données. S'agissant du risque pour la Suisse de se retrouver sur une liste noire, il relativise «L'OCDE respecte les impératifs du débat parlementaire... pour autant que la décision ne soit pas repoussée hors délais.» Donc après les élections.